

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B368-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B368

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - CFA du Pays d'Aix - Adhésion à la démarche Agenda 21 des centres de formation d'apprentis et demande de subvention à la Région PACA

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

05_3_02

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Emploi et formation

Objet : CFA du Pays d'Aix - Adhésion à la démarche Agenda 21 des centres de formation d'apprentis et demande de subvention à la Région PACA

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le CFA du Pays d'Aix souhaite s'insérer dans une dynamique environnementale dans le cadre de l'appel à projet régional « Agenda 21 CFA ». Ce projet lui permettra de mettre en œuvre dans un premier temps une démarche de tri sélectif de ses déchets plus compatible avec la diversité des activités qu'il déploie. L'engagement dans la démarche « Agenda 21 CFA » ouvre droit à une aide financière de la Région. Il vous est proposé d'autoriser Madame le Président ou son représentant à signer l'adhésion du CFA du Pays d'Aix à la démarche « Agenda 21 CFA » et à procéder à la demande de la subvention auprès de la Région prévue dans le cadre de l'appui financier de la démarche.

Exposé des motifs :

Le développement durable a pour objectif d'assurer un essor pérenne de la société. En pratique, il s'agit de recentrer la considération de l'être humain ainsi que de son environnement au coeur du développement économique.

D'où la nécessité de prendre en compte dans la réflexion les trois piliers que sont l'écologie, le social et l'économique de manière transversale, en mettant en place une gouvernance qui assure la prise en compte de toutes les parties prenantes.

Cette notion trouve nécessairement sa place au sein d'un CFA, de par le statut même de l'apprenti, qui est confronté aux questions économiques, environnementales et sociales dans son quotidien.

L'Agenda 21 est un outil basé sur une méthodologie simple et donc déclinable à tous les niveaux. Appliqué à un CFA, il doit permettre de faire émerger des actions déjà conduites en matière de développement durable, de les mettre en cohérence et d'en développer de nouvelles.

Un des objectifs principaux est d'accompagner les apprentis dans la compréhension et la prise en compte des enjeux du développement durable tant dans leur vie professionnelle que personnelle.

Pour prendre au mieux en compte les spécificités du CFA et assurer la meilleure appropriation de la démarche possible, les maîtres mots sont « partage, échange et concertation ». Ainsi la mobilisation et la contribution de tous assureront la pérennisation du projet dans le temps.

Enfin pour que cette démarche s'inscrive dans le fonctionnement du CFA, le pilotage et l'encadrement de l'Agenda 21 pourront s'appuyer sur des structures déjà en place (comité de pilotage qualité, réunions pédagogiques, conseil de perfectionnement,...).

Les 5 grands objectifs de l'Agenda 21 sont :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de chacun,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Adoption de modes de consommation et de production responsables.

La région Provence Alpes Côte d'Azur, en qualité de chef de file pour la formation professionnelle, a mis en œuvre une démarche de type Agenda 21 pour tous les CFA de la Région. Cette démarche est intitulée « Agenda 21 CFA »

Elle est totalement compatible avec les objectifs affichés et mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, désireuse de concilier son dynamisme avec la préservation de sa qualité de vie.

La CPA s'est engagée dans la mise en place d'une Charte Environnement dès 2005. Forte de cette expérience, elle a poursuivi cet élan avec la mise en place d'une Charte vers un

développement durable en 2010, reconnu en 2013 Agenda 21 national par le Ministère de l'Ecologie.

La Charte apporte une lisibilité de tous les projets en cours s'inscrivant dans les principes du développement durable et elle impulse en complément une dynamique en transversalité sur les nouveaux projets à lancer : commerces engagés, écomanifestations, circuits courts de production agricole, aménagement de quartiers durables ...

Un dispositif de suivi et d'évaluation rend compte annuellement de l'avancement des projets.

La Charte, qui existe déjà depuis plusieurs années, a permis l'appropriation par les élus, les agents de la CPA et de nombreux acteurs du territoire du concept de développement durable. C'est une démarche qui a évolué et qui est passée de préoccupations principalement environnementales à des préoccupations plus tournées vers le développement durable dans toutes ses dimensions.

Cette démarche s'est appuyée sur une mobilisation des Agents de la CPA intitulée ER'A : "Ecoresponsabilité des Agents". Une animation a été mise en place auprès des services de la CPA les incitant à engager une modification de leur habitudes tant au plan individuel dans leurs activités quotidiennes que collectivement, par métiers, dans le cadre de l'activité professionnelle.

Le CFA du Pays d'Aix est de plus engagé dans un mouvement de déménagement vers un nouveau site prévoyant la construction du futur CFA au cœur de la zone d'activités des Milles, qui compte parmi les plus dynamiques et innovantes de France. Il est indispensable de penser ce futur CFA autour d'une insertion globale dans son futur territoire sur le plan environnemental, social, économique, numérique, tout en recherchant des partenariats locaux, notamment sur l'offre de formation.

La démarche « Agenda 21 CFA » se déroule selon le calendrier prévisionnel suivant :

1 - Avril – Septembre 2014 : Phase de candidature

Présentation des candidatures au comité de pilotage

2 - Oct. 2014 : Lancement et cadrage

Impulsion de la démarche, mobilisation de la communauté éducative, mise en place du Comité de Pilotage

Au cours d'octobre : rencontre individuelle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage avec chaque CFA et journée d'échanges avec l'ensemble des CFA

3 - Nov. 2014 : Diagnostic partagé

Etat des lieux permettant de capitaliser sur ce qui est déjà fait par le CFA et de mettre en évidence les axes de progrès.

Méthodologie proposée : mise en place d'ateliers auxquels sont associés les parties prenantes du CFA (apprentis, formateurs, agents administratifs et techniques, maître d'apprentissage,...)

4 - Mars 2015 : Axes stratégiques

Choix des enjeux identifiés dans la phase de diagnostic sur lesquels le CFA souhaite agir prioritairement

5 - Avril 2015 : Co-construction du plan d'actions

Choix d'actions prioritaires à mettre en oeuvre à court, moyen et long terme aboutissant à la rédaction de fiches-actions et choix des indicateurs de suivi
Méthodologie proposée : mise en place d'ateliers de travail

6 - Juillet 2015 : début de la restitution

La demande d'adhésion du CFA à la démarche « Agenda 21 CFA » permet d'obtenir un appui technique au travers d'un audit réalisé par un expert mandaté par la Région et une subvention (maximum 13 500 €) dont le montant sera fixé par décision de la Région après acceptation de la candidature et dépôt du plan d'action.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du 29 avril 2011 du Conseil Régional approuvant les principes d'un déploiement de la démarche Agenda 21 à l'ensemble des CFA ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique et Emploi en date du 9 septembre 2014 ;

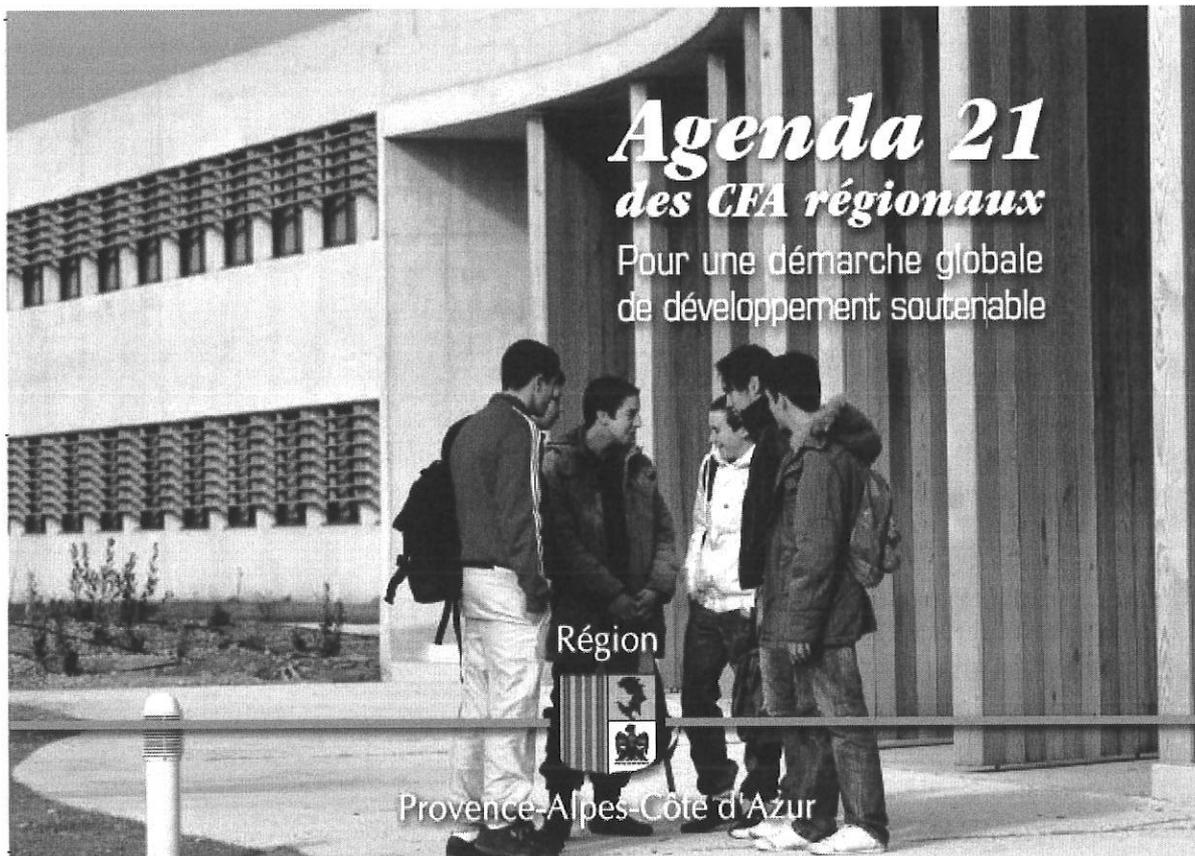
Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion du CFA du Pays d'Aix à la démarche « Agenda 21 CFA » de la Région PACA, comprenant la réalisation d'un audit et la mise en oeuvre d'un plan d'action ;

- **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer la demande d'adhésion à la démarche « Agenda 21 CFA » ainsi que les différents documents afférents à ce dossier,

- **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention telle que prévue dans le cadre de l'appui financier pour l'accompagnement de la démarche.



Agenda 21 des CFA régionaux

Pour une démarche globale de développement soutenable



Développer un projet collectif et participatif, sensibiliser les équipes éducatives et les apprentis, limiter l'impact environnemental de la structure et intégrer les enjeux du développement soutenable dans les pratiques pédagogiques : ce sont les objectifs de la démarche Agenda 21 des CFA régionaux. Inscrit dans l'Agenda 21 régional, ce dispositif est déployé depuis 2011 à l'ensemble des CFA*. Il s'intègre totalement dans le projet d'établissement et la démarche Qualité RESEAU.

■ QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Tous les Centres de formation d'apprentis régionaux.

■ QUE PROPOSE LA RÉGION ?

- L'appui de consultants pour assurer l'accompagnement à la conduite du projet : mise en place du pilotage de la démarche, animation de réunions et d'ateliers de travail, aide à la réalisation d'un diagnostic et d'un programme pluriannuel d'actions (12 à 15 mois d'accompagnement) ;
- la mise à disposition d'outils méthodologiques, de communication et d'une plateforme collaborative ;
- l'organisation annuelle de trois journées d'échanges, d'information et de formation ;
- un soutien financier pour la mise en œuvre des actions issues de la démarche (enveloppe de 13 500 € maximum).

■ COMMENT BÉNÉFICIER DE CET ACCOMPAGNEMENT ?

Répondre à un appel à candidature envoyé chaque année au printemps, par courrier et par courriel aux directeurs des Centres de formation d'apprentis régionaux.

■ CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

- Septembre/octobre (année n) : lancement, cadrage et pilotage
- Novembre/février (n+1) : diagnostic partagé
- Février/mars (n+1) : définition des axes stratégiques
- Avril/juin (n+1) : co-construction du plan d'actions
- Mise en place des actions, suivi et évaluation

De calendrier s'adapte au mode de fonctionnement et aux contraintes de chaque établissement.

Contact :

Sophie Esmiol – sesmiol@regionpaca.fr
Direction du Développement Soutenable
 Florence Courtin – fcourtin@regionpaca.fr
Direction de la Formation et de l'Apprentissage
 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Tél. : 04 88 10 76 41 / 04 91 57 57 22

* Délibération du 29 juin 2011 approuvant les principes d'un déploiement de la démarche Agenda 21 à l'ensemble des CFA.

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - CFA du Pays d'Aix - Adhésion à la démarche Agenda 21 des centres de formation d'apprentis et demande de subvention à la Région PACA

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014